«LES JARDINS DE RATEAU »
CONTRAT D'ACHAT DE LÉGUMES
Distribution de 2025.

Entre
Adresse :
Tél. : Mobile : Courriel :
dénommé(e) le « consomm'acteur », d'une part,

et **Abel GAUTHIER** **8 ,CHEMIN DE RATEAU 24230 LAMOTHE-MONTRAVEL**
Mobile : 06 99 31 87 58 Courriel : abel.gauthier @outlook.fr
dénommée « le producteur », d'autre part, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et le producteur pour l'approvisionnement de :
- soit 1 panier par mois, livré le 1° vendredi de chaque mois,
- soit 2 paniers par mois, livrés les 1° et 3° vendredis de chaque mois
- soit 1 panier chaque semaine,

Pour un panier hebdomadaire, l'engagement est pris pour 44 livraisons. Il peut y avoir 48 livraisons en fonction du producteur. Chaque consomma'acteur peut donc prendre 4 jokers s'il le désire (en avertissant le producteur ou le référent la semaine précédente).
En fin d'année, il sera effectué une régularisation si le consomm'acteur a pris plus de paniers que prévus dans le contrat.
Les paniers sont de 3 tailles :le petit panier à 10 €, le panier moyen à 15 € et le grand panier à 20 €.
Ils sont constitués de légumes de saison en fonction de la production et des variétés cultivées par le producteur; de ce fait le consomm'acteur n'a pas le choix des légumes.
Le producteur s'engage à cultiver dans le respect de la qualité sanitaire des produits, de la biodiversité et de l'environnement.
La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre, d'une part le producteur et d'autre part les consomm'acteurs, associés au sein de l'AMAP « Le Vert de terre ». L'intéressé doit être adhérent de l'association « Le Vert de terre » et être à jour de sa cotisation annuelle.
A noter : la visite du jardin et la participation aux divers ateliers à la ferme sont indispensables au bon fonctionnement de l'AMAP et à la compréhension des problématiques agraires.

Article 2 : Les distributions

Les distributions ont lieu le vendredi de 19 h à 20 h à l'ancienne école des filles, 14 rue Paul Bert, à Castillon la Bataille. Elles sont tenues par le producteur en présence d'un coordinateur de l'AMAP.
A tour de rôle tous les Amapiens s'engagent à effectuer une permanence à l'accueil, sur la saison.
Le consomm'acteur s'engage à venir chercher son panier sur le lieu de distribution.

Article 3 : Prix et modalités de paiement

Le prix du panier ou part de récolte est de 10 € ou 15 € TTC ou 20 € (dont 5,5 % de TVA).suivant la taille.
Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur, par l'avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèque(s) à l'ordre **de «l'E.I.Abel Gautier « (entourer votre choix)**

	Panier mensuel	Panier bimensuel	Panier hebdomadaire
Panier à 10 €	120 €	240 €	440 €
Panier à 15 €	180 €	360 €	660 €
Panier à 20 €	240 €	480 €	880 €

En 1 chèque OU 2 chèques OU 4 chèques OU 12 chèques.

Les chèques seront remis aux coordinateurs à la signature du contrat. Ils seront transmis au producteur par les coordinateurs à la première livraison, et encaissés au début du mois selon l'option choisie ci-dessus.

Le coordinateur Prénom : Nom :
certifie avoir reçu__ chèque(s) d'un montant total de ___ €_ A Castillon, le 2025.

Article 4 : Litiges et rupture du contrat

Tout litige devra être soumis au coordinateur concerné et ne sera en aucun cas traité directement avec le producteur.
Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le consomm'acteur si et seulement si un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

Fait à Castillon, le 2025

Le consomm'acteur

« Lu et approuvé »

Le producteur
Abel GAUTHIER
« Lu et approuvé »